

## A 23 - 171

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code Pénal ;  
VU le Code de la Route ;  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;  
VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement de la parade organisée le vendredi 8 décembre 2023

### ARRÊTE

- Article 1** La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le vendredi 8 décembre entre 17 H 30 et 19 H sur les voies suivantes :
- Rue des Anciens Combattants –depuis le carrefour Prosper Convert jusqu’au rond-point avec la Rue de la Barre-
  - Rue de la Barre
  - Allée des Vieilles Ecoles
  - Rue Prosper Convert –depuis la Rue Marcel Pagnol jusqu’au carrefour avec la Rue des Anciens Combattants-
  - Parking de l’Eglise
- Article 2** Les accès du parking de la Mairie seront maintenus
- Article 3** L’application de cette réglementation sera assurée par le service de Police Municipale.
- Article 4** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l’instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services Techniques Municipaux.
- Article 5** La sécurisation du périmètre de la parade se fera aux moyens de véhicules Communaux.
- Article 6** Tous contrevenants ne respectant pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l’article R417-10 et R411-21-1 du code de la route notamment par une demande d’enlèvement des véhicules en infraction.
- Article 7** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 8** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Services de Police
  - Pompiers de Viriat
  - Rubis

Fait à VIRIAT, le 29 Novembre 2023

Le Maire,

Bernard PERRET

